

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2015685	Date d'inspection Le 08 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 2		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	08 juil. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection, l'Inspectrice observe qu'une éducatrice n'a pas emporté le registre de présences quotidiennes des enfants lorsqu'elle a été dehors avec ceux-ci. Le registre de présences doit être emporté à tous les fois que le groupe sort dehors. La Directrice de la corporation doit s'assurer que ceci est effectué.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	08 juil. 2022	08 juil. 2022
Commentaires : La routine quotidienne n'est pas affichée dans une salle de classe. Celle-ci doit être affichée dans chaque salle de classe. La Directrice de la corporation a affiché celle-ci lorsque l'Inspectrice était sur les lieux. La lacune est maintenant conforme.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.	32(1)(d)	12 juil. 2022	
Commentaires : L'Inspectrice observe des livres déchirés au sein d'une salle de classe. La Directrice de la corporation devra réparer ou retirer ces livres de la classe afin de s'assurer que le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieur est en bon état.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	08 juil. 2022	08 juil. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection, l'Inspectrice a trouvé des produits toxiques dans l'armoire en dessous du lavabo dans la cuisine, ainsi que sur une étagère dans la salle de lavage. Tous produits toxiques doivent être rangés sous clés et hors de la portée des enfants. La Directrice de la corporation a rangé les produits toxiques immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	08 juil. 2022	08 juil. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection, l'Inspectrice trouve des médicaments rangés dans un tiroir dans une salle de classe. Le tiroir n'était pas barré. Tous médicaments doivent être rangés sous clé et hors de la portée des enfants. L'éducatrice a rangé les médicaments immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	50(1)	08 juil. 2022	
Commentaires : Pendant l'inspection, l'Inspectrice observe une éducatrice donner des soins à un enfant, soit laver une coupure et lui mettre un pansement. Aucune information n'a été documentée concernant cet incident. L'Inspectrice a eu une discussion avec l'éducatrice pour expliquer que les registres quotidiens doivent être remplis lors d'incidents. La Directrice de la corporation devra s'assurer que les registres quotidiens d'incidents soient mis en place.			

Commentaires généraux
Pendant l'inspection, l'Inspectrice observe les enfants jouer à l'extérieur, la collation, le diner ainsi que la période de repos. L'Inspectrice observe une éducatrice en train de faire un casse-tête avec quelques enfants. Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 juillet 2022

Date

original signé par
Lynn Brun

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juillet 2022

Date